

Fondation de l'ordre de *Grandmont*, *Rauzet*

Rauzet est une fondation de *Grandmont*, ordre religieux limousin. A l'origine on trouve *Etienne*. Il s'installe comme ermite dans les monts d'*Ambazac*, à *Muret*, en 1076, à l'époque d'un retour à une vie religieuse stricte inspirée par la réforme grégorienne. Il consacre une partie de son temps à former ses disciples et une autre à instruire les laïcs qui viennent lui rendre visite, à l'extérieur de son ermitage¹. Il enseigne une règle unique: suivre l'Evangile, base de la Règle de l'Ordre. Les premiers *Grandmontains*, qui se joignent à lui au bout d'une trentaine d'années, se distinguent avant tout par leur choix d'une vie d'excessive pauvreté. A sa mort, *Pierre* de *Limoges*, prêtre, premier responsable de la communauté, décide de s'installer à *Grandmont*. Voici une description par un chroniqueur *grandmontain*:

"L'Ordre de *Grandmont* dont la tête est le monastère de *Grandmont*, fut universellement connu et rattaché directement au Siège Apostolique. Il est situé dans le royaume de France, plus précisément dans le duché d'Aquitaine et dans le diocèse de *Limoges*. Et ce monastère a de nombreuses dépendances notables, par exemple des prieurés conventuels et des maisons ou granges qui leur sont rattachées, d'autres dépendant directement du monastère, aussi bien dans le royaume de France que celui d'Angleterre ou de Navarre et autres états et provinces. Ce monastère fut construit et édifié aux frais des très illustres princes [...] *Henri II* et même *Henri III*, fils d'*Henri II*². Ensuite il fut doté et fondé, de même que plusieurs membres dans sa dépendance par *Richard*, de bonne mémoire, fils dudit *Henri II*, tant qu'il vivait roi d'Angleterre, duc d'Aquitaine et comte de *Poitou* et d'*Anjou*³".

Lorsque les frères de *Grandmont* sont plus nombreux, ils créent de petites dépendances ou *celles*. Les communautés rassemblent des frères prêtres et des frères laïcs ou convers dans un strict esprit d'égalité, dans les toutes premières années uniquement. Ils vivent dans leur enclos, loin du monde, s'intéressent aux pauvres ou aux malades, offrent l'hospitalité. Cependant cet idéal mis en place à *Muret* présente trop de restrictions envers la propriété collective pour être viable⁴. En effet, la situation change. Depuis leur installation à *Grandmont*, dans la *Marche*, ils reçoivent des aumônes. Il ne s'agit plus seulement de dons pour les pauvres distribués à la porterie ni de terrains à cultiver en propre par la communauté. Les bienfaiteurs, soucieux de leurs âmes proposent des rentes ou des dîmes, un domaine pour essaimer. Les nouvelles fondations créent des exigences financières. L'état d'esprit évolue en conséquence. Les *Grandmontains* qui bâtissent des monastères miniatures dans un carré d'une trentaine de mètres ne vivent plus dans le premier idéal de pauvreté. C'est au moment où les exigences se sont assouplies, au début du XIII^e siècle, que *Rauzet* est fondé sous la protection des *Lusignan*, comtes de la *Marche* et d'*Angoulême*.



¹ *Scriptores Ordinis Grandimontensis*, recensés par *Becquet (Jean)*, Turnhout, 1968. *Vita Stephani*, ch.xxiii et xxvi, xxviii. Le disciple le plus connu, *Hugues Lacerta* arrive vers 1111, les autres disciples sont récents, *Vita Hugonis*, ch. 11-12.

Becquet (dom Jean), "Grandmont et le droit", *Etudes Grandmontaines*, Musée du Pays d'*Ussel*, 1998.

² *Henri I Beauclerc* roi d'Angleterre n'a pas laissé d'actes, en faveur de *Grandmont*. Le premier donateur est *Henri*, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, par son mariage avec *Aliénor*. Les chroniques nomment *Henri* le Jeune mort à *Martel* en *Quercy* mais couronné *Henri III*, ce qui induit en erreur. Ses deux autres fils *Richard Cœur de Lion* et *Jean sans Terre* accordent donation et protection de même que le fils de *Jean*, *Henri III*.

³ *Pardoux de la Garde*, *Manuscrit*, ISEM 81, f° 115, r°. Texte en latin.

⁴ *Palma (Laura)*, "La poverta nell ordo di Grandmont " *Aevum*, 48, maggio, agosto 1974, fasc. III-IV, p. 270-287.